

Budget Lecornu: un pas en avant pour deux pas en arrière !/ Le 25 novembre, mobilisons-nous contre les violences faites aux femmes !/ Avancement de grade: enfin une avancée pour la catégorie B !/ La forêt brûle, les territoriaux ne regardent pas ailleurs !/ Formation syndicale/ Actualité statutaire



PAGES 4 à 14

DOSSIER

À NOTRE TOURS D'ÊTRE EN
CONGRES
PAGES 15 à 17

28 Parents, personnels de l'éducation, travailleurs médico-sociaux: crise d'autorité ?/ 19 Suppression de postes au département: les collèges et le logement en danger !/ 974 Un métier 5 questions / 34 Mise en œuvre de la loi Taquet: la FSU avec les assistants familiaux contre le moins-disant...

PAGES 18 à 25

EN DIRECT

CULTURELLEMENT
VÔTRE

PAGES
26-27

SOCIÉTÉ



LA
SÉCU
A 80
ANS
PAGES 28 à 31



PAGES I à XII
CAHIER DÉTACHABLE

Syndicalement VÔTRE

N° 77 | OCTOBRE 2025

JOURNAL DE LA FSU TERRITORIALE



LÂCHE RIEN!





Une mutuelle à taille humaine pour les agents territoriaux

Avec la MNFCT, bénéficiez
d'une **couverture santé
complète** pour vous
et votre famille.



PLUS D'INFOS

au **01 85 58 68 68**
ou sur **mnfct-mutuelle-sante.fr**



édition

Suspendus ?

Après la censure du gouvernement Bayrou et un cafouillage initial, un nouveau gouvernement a finalement pu être formé par Sébastien Lecornu. Echaudé par les censures à répétition des gouvernements précédents, le nouveau Premier ministre a adopté une posture de recherche de compromis et d'écoute.

Pour assurer sa survie à court terme, il s'est donc engagé à suspendre l'application de la réforme des retraites de 2023. Cet engagement, dont on attend de voir s'il sera suivi d'effet, est à mettre à l'actif des mobilisations des 10 et 18 septembre et de celle du 2 octobre. Pour autant, le projet de budget présenté par le Premier ministre n'est pas moins destructeur que le précédent. Avec 30 milliards d'économies prévues, il s'agit encore une fois de faire payer aux travailleuses et aux travailleurs, aux plus précaires et aux plus vulnérables les cadeaux fiscaux offerts aux plus riches, au patronat et aux actionnaires.

Et une fois de plus, le débat sur les recettes supplémentaires est évacué au prétexte de la «compétitivité» du pays. Une éventuelle taxe sur les ultra riches serait nocive, ferait fuir les investisseurs et détruirait l'emploi... Mais quels résultats a produit la fameuse «politique de l'offre» conduite depuis 2017?

Sur le plan économique, une précarisation

IL FAUT UN CHANGEMENT DE POLITIQUE BUDGETAIRE SIGNIFICATIF, POUR DONNER LES MOYENS À L'ÉTAT ET AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES D'ŒUVRER DANS LE SENS DE L'ÉGALITÉ ET DE LA SOLIDARITÉ, D'UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL DIGNES POUR LES AGENT.ES

de l'emploi, la stagnation des salaires dans un contexte de forte inflation, et une dégradation des services publics et des conditions de travail des agent.es. Sur le plan politique, la montée des discours qui pointent des boucs émissaires : l'étranger ou «l'assisté», désignés comme cause de tous les maux de la société.

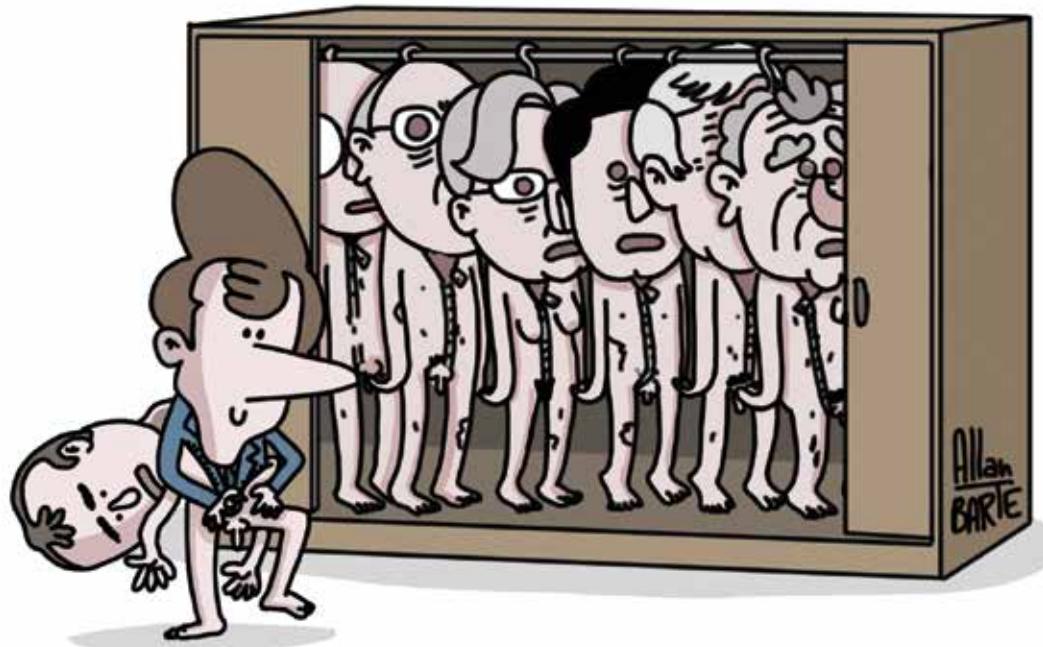
Pour la FSU Territoriale, il faut un changement de politique budgétaire significatif, pour donner les moyens à l'État et aux collectivités territoriales d'œuvrer dans

EDITION

le sens de l'égalité et de la solidarité, d'un service public de qualité et de conditions de travail dignes pour les agent.es. Dans cette période de discussion budgétaire à l'Assemblée nationale, mais aussi dans nos collectivités, il est nécessaire de continuer à informer les collègues, à se mobiliser pour défendre nos salaires, nos conditions de travail, et à lutter pour plus de justice sociale, fiscale et écologique.

Dans un contexte d'incertitude politique, nous devons faire entendre notre voix!

Julien Fonte et Béatrice Fauvinet
co-secrétaires généraux du SNUTER-FSU



BUDGET LECORNU: un pas en avant pour DEUX PAS EN ARRIERE!

ACTUALITÉ SYNDICALE

Profitant de la torpeur de l'été, François Bayrou avait présenté son plan d'économies de 44 milliards d'euros rejeté massivement par les salarié.es mobilisé.es les 10 et 18 septembre et enfin le 2 octobre. Après un véritable «vaudeville» politique, orchestré par un Président de la République cramponné à ses choix politiques, c'est au tour du «nouveau» Premier ministre Lecornu d'annoncer la suspension de la réforme des retraites, jusqu'aux prochaines élections présidentielles.

Pour la FSU Territoriale, cela ne peut qu'être un préalable à l'abandon définitif d'une réforme rejetée massivement par le monde du travail.

Cependant, cette suspension semble avoir un coût exorbitant pour les salarié.es et les précaires.

En effet, le projet de budget Lecornu reprend les mêmes accents austéritaires que le précédent et ce seront bien les actifs, les précaires, les retraité.es et les malades qui paieront encore l'addition, loin d'une justice sociale, fiscale et écologique exigée par les salarié.es.

Les fonctionnaires et le service public, jugés trop coûteux, feront encore et toujours les frais du budget présenté cet automne pour 2026.

Après le rejet de la taxe Zucman en juin, il n'est toujours pas question de mettre les plus riches à contribution malgré les 211 milliards d'euros d'aides reçues par les entreprises, et peu importe si déjà la pauvreté et les inégalités sociales explosent en France...

2026: «ANNÉE BLANCHE»?

Concrètement, une «année blanche» signifie que les prestations sociales (pensions de retraite, aides au logement, allocations familiales, allocations adultes handicapés, RSA, ...) ne seront pas revalorisées sur la base de l'inflation, comme c'est habituellement le cas, et resteront donc l'an prochain au niveau de 2025. Ce sont les familles les plus modestes qui perdront une partie conséquente de leur pouvoir d'achat, déjà estimé à 1,4% de leur revenu disponible, alors que le nombre de personnes en situation de pauvreté en France augmente depuis 2023 pour s'approcher des 10 millions... Il en est de même pour les retraité.es dont le niveau de vie baissera mécaniquement. Pour les fonctionnaires, s'envole aussi l'idée d'une revalorisation du point d'indice, pourtant plus que nécessaire.

Aussi, le gel des barèmes de l'impôt sur le revenu et de la contribution sociale généralisée (CSG) rendra certains ménages ayant connu une hausse de leurs revenus assujettis à l'impôt sur le revenu ou modifiera leur tranche d'imposition.

Enfin, que dire de la reprise des idées d'extrême droite visant à supprimer l'accès aux APL aux étudiant.es étranger.es extra-communautaires alors que ces étudiant.es sont justement ceux et celles qui sont surreprésenté.es dans la grande précarité...

LES MALADES : UN FARDEAU !

D'octobre rose à octobre noir

Le budget 2026 a aussi pour ambition de diminuer drastiquement la prise en charge des Affections Longue Durée (ALD) dont bénéficient aujourd'hui 14 millions de personnes (deux-tiers des dépenses de l'assurance maladie). Alors que le souhait gouvernemental consiste à «sortir du remboursement intégral les médicaments sans lien avec l'affection déclarée ou à faible effet médical, et également à sortir de ce statut les patients dont l'état de santé ne le justifie plus» il feint d'oublier l'existence des ordonnances «bizonnes» tout en faisant passer les bénéficiaires d'ALD pour des fraudeurs. En plein «octobre rose» faut-il rappeler au



PLUTÔT QUE FAIRE PAYER
LES PAUVRES ON POURRAIT
PEUT-ÊTRE RÉELLEMENT
TAXER LES RICHES ?

MAIS... POURQUOI
FAIRE PAYER LES RICHES
ALORS QUE LES PAUVRES
SONT TOUJOURS PLUS
NOMBREUX ?!



Gouvernement que les femmes touchées par le cancer du sein peuvent être encore sous hormonothérapie cinq ans après la fin des traitements actifs !

Par ailleurs, imaginer que les patient.es ne rejoindraient le dispositif ALD qu'en cas d'aggravation c'est oublier que pour être efficaces les soins préventifs doivent être exonérés du ticket modérateur.

Payer plus, se soigner moins

Souvenez-vous, en 2024, le gouvernement avait déjà doublé le montant des participations forfaitaires et des franchises, d'abord les consultations médicales, radiologie et examens en laboratoires dont les participations étaient passées de 1 à 2€; ensuite les médicaments et les actes médicaux et para-médicaux (infirmières, kinésithérapeutes, orthoptistes...), passés eux de 0,50 centime à 1€. Idem pour le transport sanitaire, avec des franchises passant de 2 à 4€. Ces deux catégories étaient plafonnées à 50€ par an, et éventuellement cumulées sur un total possible de 100€ par an. Le projet de budget 2026 prévoit de doubler ces participations et ces franchises et l'étendre aux consultations dentaires pour atteindre 200€ annuels...

Et afin de parachever leur œuvre du renoncement aux soins, le Gouvernement veut limiter les primo-arrêts maladie à 15 jours en ville et un mois à l'hôpital, oubliant

la surcharge de travail que cela va occasionner pour les praticiens comme pour la Sécurité sociale...

Après le jour de carence, la baisse de 10% d'indemnités des CMO pour les fonctionnaires, c'est encore un coup porté à la santé des salarié.es ! Et que dire d'une taxation exceptionnelle de 1 milliard d'euros supplémentaire des complémentaires santé qui promettent de nouvelles augmentations de tarifs pour les assuré.es... ?

LA JUSTICE ECOLOGIQUE RESTE SUR LE QUAI

Pour atteindre la neutralité carbone en 2050, la France devrait quasiment doubler ses investissements publics et privés en faveur du climat d'ici 2030, passant de 103 à 190 milliards d'euros annuels. Or, ces montants stagnent voire régressent, et la part publique reste insuffisante.

Le PLF 2026 illustre cette inertie : la mission «Écologie» ne progresse que faiblement, tandis que la rénovation énergétique des logements recule nettement. Le programme «MaPrimeRénov» subit une nouvelle coupe de 500 millions d'euros, et les aides à la rénovation des logements sociaux sont quasi supprimées. Les aides à la mobilité propre chutent également, en partie transférées vers les certificats d'économie d'énergie, un mécanisme socialement régressif. Le fonds vert pour les collectivités locales, pilier de

la transition territoriale, est réduit de 2,5 milliards en 2024 à 650 millions en 2026.

Côté recettes, la fiscalité reste «brune»: maintien des exonérations sur le diesel professionnel, absence de taxation accrue du transport aérien et faible progression du malus automobile. Le gouvernement préfère taxer davantage les énergies renouvelables, illustrant un désengagement écologique profond. L'ambition climatique cède ainsi, encore une fois, à la rigueur budgétaire et ce sont toujours les plus précaires qui subiront dramatiquement les effets du changement climatique.

POUR LA JUSTICE FISCALE, IL FAUDRA AUSSI ATTENDRE...

Si le Premier ministre a reconnu «des anomalies» sur la fiscalité des très grandes fortunes,

+13% pour la Défense et +8% pour le remboursement de la dette...

Alors qu'elles sont dans un état financier déjà très inquiétant, les collectivités vont être mises encore davantage à contribution par le Gouvernement Lecornu avec 4,6 milliards d'euros demandés pour 2026 (contre 2,2 milliards en 2025). Les collectivités territoriales, de plus en plus endettées se retrouvent déjà pour beaucoup en grande difficulté, un tel «budget de redressement» se traduirait au mieux par la baisse des investissements, l'annulation de nombreux projets, et au pire par les licenciements de contractuels, la fermeture de services ou d'établissements.

Par ailleurs, le budget des universités, des hôpitaux, des collectivités locales, de la culture et de tous les services publics à l'exception du ministère de la défense serait gelé et baisserait (selon les prévisions de la Banque de France) de 1,4% en euros constants.

ACTUALITÉ SYNDICALE

dans son discours de politique générale il souhaite se contenter de reconduire une contribution différencielle sur les Hauts Revenus (CDHR), mise en œuvre en 2025 avec une taxe supplémentaire de 2% sur le patrimoine financier, sensé lutter contre les transferts de revenu vers les holdings. Excluant les actifs professionnels, cette taxe ne rétablira pas la justice fiscale espérée au travers de la taxe Zucman et l'on sait déjà que 95% de la fortune des milliardaires sera exonérée de ce nouvel impôt... Epargnant une nouvelle fois les plus fortunés, le budget Lecornu s'en prend fiscalement aux malades (fiscalisation des indemnités journalières pour les malades souffrant d'affections longue durée) et aux familles (suppression de la réduction d'impôt pour frais de scolarité).

PENDANT CE TEMPS LE SERVICE PUBLIC RECLE ET C'EST TOUTE LA SOCIÉTÉ QUI SUBLIT

Le projet de budget Lecornu c'est une économie de 6 milliards d'euros répartis entre les Ministères et la suppression de plus de 4000 postes de fonctionnaires. C'est par exemple, 15% de moins pour l'aide au développement, -13% pour l'emploi, -4% pour la cohésion des territoires et l'Outre-mer comme la solidarité, mais

DES DISCUSSIONS BUDGETAIRES SOUS LA FORME D'UN FEU D'ARTIFICE DE RÉGRESSIONS SOCIALES

Certes, il n'y aura pas de 49.3 et chaque camp politique veut en profiter pour glisser ses idées. Certaines d'entre-elles, les plus réactionnaires et régressives et déjà portées lors des discussions autour du plan Bayrou, vont tenter de ressurgir. À l'occasion des débats pour toujours plus d'austérité et de précarité... Tour d'horizon non exhaustif...

L'allocation sociale unifiée

À toutes ces régressions sociales viennent s'ajouter la mauvaise idée d'une allocation sociale unifiée (ASU), qui consiste à regrouper les prestations sociales, comme le RSA, la prime d'activité ou les API, c'est-à-dire des prestations sociales, pour certaines sous conditions et pour d'autres universelles, dans une seule et même allocation sociale unifiée. On perd là le sens des minima sociaux, et du filet de sécurité associé. Cela pénalisera de facto les plus précaires car leur fusion, dans une perspective d'économies, ne pourra être effective qu'en harmonisant les modalités d'octroi...

Haro sur le Code du travail !

Enfin, comme ils ne sont jamais à court de mauvaises idées, certains souhaitent voir flexibiliser le Code du travail sur de nombreux aspects : permettre la monétisation de la cinquième semaine de congés payés, faciliter le recours aux contrats précaires (CDD, interim...), diviser par deux les délais de recours devant les prud'hommes

ZOOM

LA STIGMATISATION DES FONCTIONNAIRES ÇA SUFFIT !

Jugés tantôt trop nombreux, tantôt trop bien traités, tantôt trop protégés, ces éléments de langage pour politiques en mal d'idée ne résistent pourtant pas à l'analyse. **Ils seraient trop nombreux ? Faux !** La part de l'emploi public est passée de 22% en 1989 à 19,6% en 2022. L'argument libéral à la mode d'une «sur-administration» ne tient pas non plus car le nombre d'emplois publics par habitant se situe dans la moyenne haute mondiale selon l'OCDE. **Nous serions trop bien traités ? Faux !** Les multiples années de gel du point d'indice ont entraîné un décrochage marqué de notre pouvoir d'achat. Que dire aussi du financement de la protection sociale par l'employeur qui se fait désirer depuis de nombreuses années ? **Les fonctionnaires sont trop protégés ? Faux !** Le statut du fonctionnaire et son emploi «à vie» (et même si le licenciement de fonctionnaire ça existe !) recule au profit du recours aux contractuels, beaucoup plus précaires : ces derniers représentaient 23,3% des effectifs de la fonction publique en 2023, contre 16,7% en 2011.

en cas de licenciement abusif, ce qui réduira le temps accordé aux salarié.es pour se défendre... D'autres annoncent aussi vouloir «simplifier» drastiquement les démarches des entreprises – ce qui se traduit en général par un recul des droits sociaux et environnementaux – avec des mesures qui pourraient être prises par ordonnance dès l'automne, donc sans être adoptées par le Parlement !

Chômeurs coupables !

Ira-t-on (à nouveau) vers une énième réforme de l'assurance chômage ? Diminution de la durée des droits, accès plus difficile à une allocation, dégressivité, remise en cause de l'allocation pour ceux qui s'inscrivent à France Travail à la suite d'une rupture conventionnelle... Si cette volonté d'une nouvelle réforme est sous-tendue par l'idée dogmatique que les personnes au chômage sont toutes des fainéantes et qu'elles doivent reprendre au plus vite n'importe quel emploi, même précaire, certains veulent faire oublier que ce sont bien les ponctions de l'État sur les recettes du régime (3,4 milliards d'euros cette année, sans oublier 5 milliards d'euros versés par l'Unédic à France Travail pour abonder son budget) qui sont responsables de cette vraie-fausse mauvaise « trajectoire financière »...

L'offensive des idées d'extrême droite contre les agences gouvernementales

Vouloir supprimer certaines agences de programmes de l'État (souvent accusées de « gauchisme ») sur une simple politique du chiffre est très dangereux. Certaines agences sont précieuses. Selon leur autonomie et l'implication de parties prenantes et/ou conseils scientifiques dans leur gouvernance, ces agences peuvent assurer l'exécution de missions de long terme (telle l'ADEME : Agence de la transition écologique) ou multi-acteurs (telle l'ANRU : Agence nationale de rénovation urbaine) avec pertinence et en offrant des garanties démocratiques intéressantes (telle l'ANSES : agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) pour les citoyens et les acteurs économiques. Leurs missions, parfois sur des politiques de long terme, peuvent justement rendre indolore à court terme leur suppression (comme les agences pour la transformation écologique) mais à long terme elles peuvent retarder des transformations nécessaires ou limiter des contre-pouvoirs indispensables (ANSES).

RESTONS MOBILISE.ES !

La FSU a porté ses analyses sur l'insuffisance de la suspension de la réforme des retraites, sur la violence sociale du budget sous tendu par les mêmes orientations que le budget Bayrou, la nécessité de construire les mobilisations les plus larges dans la période du débat parlementaire et les menaces sur la démocratie qui s'accumulent dans ce contexte. Il est important de pouvoir s'exprimer ensemble pour que l'intersyndicale puisse continuer de jouer ce rôle de porte-voix du monde du travail et poser la possibilité de continuer à travailler dans l'unité quand c'est possible, autour de ce qui nous rassemble. Pour autant, **il nous appartient de continuer à prendre nos responsabilités et toutes les initiatives nécessaires pour construire les mobilisations indispensables notamment sur les budgets de l'Etat et de la Sécurité Sociale dans la période du débat parlementaire, pour porter nos exigences de justice fiscale, sociale et environnementale.**



LA FSU TERRITORIALE MOBILISÉE POUR LA JUSTICE SOCIALE, FISCALE ET ÉCOLOGIQUE !

Agitant l'épouvantail de la dette et de la guerre, les orientations budgétaires portées par le nouveau Premier ministre épargnent les plus riches et la rente des actionnaires. Ces orientations promettent une nouvelle fois de faire payer aux salarié.e.s et aux plus précaires les cadeaux sociaux et fiscaux offerts au patronat sans évaluation ni contrepartie.

Ces orientations budgétaires austéritaires, déjà portées par les gouvernements précédents, ont fait l'objet d'un rejet massif de la population.

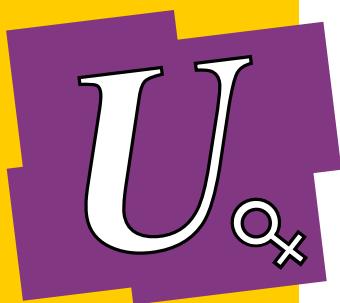
Ce rejet s'est traduit par les mobilisations citoyennes et intersyndicales des 10 et 18 septembre. La protection sociale, en particulier l'abrogation de la réforme des retraites de 2023, et le financement des services publics sont au cœur des préoccupations. La question du partage des richesses, notamment autour de la fiscalité des plus riches et des grandes entreprises, est enfin dans le débat public. Sans réponse du nouveau Premier ministre aux revendications de l'intersyndicale, ce mouvement se poursuit le jeudi 2 octobre, nouvelle journée de grève et de manifestation. Une rupture claire avec les logiques austéritaires est nécessaire, rupture qui passe par une refonte de la fiscalité qui s'attaque enfin à la fortune des plus riches et des grandes entreprises pour qu'ils contribuent au moins au même niveau que les plus modestes.

La FSU Territoriale est engagée pleinement dans le mouvement social afin de réaffirmer sa détermination à défendre notre modèle social, à renforcer les moyens pour que les services publics et leurs agent.e.s puissent assurer leurs missions, indispensables pour assurer la solidarité, la cohésion, la justice sociale et la nécessaire rupture écologique.

Dans un contexte d'incertitude politique et de fragilité du nouveau Premier ministre, la journée d'action du 2 octobre doit permettre d'élever le rapport de forces et d'amplifier la mobilisation dans les semaines à venir, afin de continuer à porter les revendications du monde du travail pour plus de justice sociale, fiscale et écologique.

Bagnolet, le 1^{er} octobre 2025

Le 25 novembre 2025, mobilisons-nous contre les violences faites aux femmes !



ACTUALITÉ SYNDICALE /

Engagée au quotidien pour les droits des femmes, la FSU Territoriale appelle à se mobiliser le 25 novembre pour la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. L'affaire des viols de Mazan n'aura fait qu'accentuer la prise de conscience collective de ce fléau. Aujourd'hui et encore plus demain, dans le monde du travail, dans nos collectivités les actions et la détermination syndicale ont pour objectif d'obliger les employeurs à un devoir d'exemplarité et de tolérance zéro en matière de VSS.

DES CHIFFRES INSUPPORTABLES

Chaque année, en France :

- on compte plus d'une centaine de féminicides par an alors que 65% des victimes avaient saisi la justice ;
- 225 000 femmes sont victimes de violences de la part de leur conjoint ou ex-conjoint ;
- 1 femme est victime de viol ou tentative de viol toutes les 6 minutes. Seulement 12% portent plainte et seuls 0.6% des violeurs sont condamnés ;
- près d'un enfant sur 10 est victime d'inceste ; 77% des victimes sont des filles et 95% des mis en cause sont des hommes.



Au travail :

- 1 femme sur 3 déclare avoir été victime de harcèlement sexuel sur son lieu de travail;
- 80% des femmes estiment qu'elles sont régulièrement confrontées à des comportements sexistes au travail, 25% des agressions sexuelles et 5% des viols se produisent sur le lieu de travail;
- 20 viols ou tentatives de viol se produisent chaque jour, 8 000 par an ont lieu sur un lieu de travail;
- 57% des salariés s'estiment mal informés sur le harcèlement sexuel;
- seuls 3 cas de violence sur 10 sont rapportés à l'employeur;
- 40% des agresseurs présumés ont été sanctionnés.

C'EST POURQUOI LA FSU TERRITORIALE EXIGE :

- ... du gouvernement qu'il consacre enfin un budget à la hauteur des enjeux : au moins 3 milliards d'euros;
- ... une loi cadre pour repenser le système en profondeur : de la détection à la protection et à la réponse pénale;
- ... que le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 sur dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes soit appliqué à l'ensemble des collectivités sur le sous peine de sanction.

LES REVENDICATIONS DE LA FSU POUR LES PERSONNELS :

Les engagements pris dans le cadre des plans d'action égalité professionnelle doivent se concrétiser partout : les dispositifs d'écoute de traitement et d'accompagnement des victimes doivent être financés pour devenir effectifs et connus par tous et toutes les agent·es et permettre une véritable prise en charge des victimes de violences sexistes et sexuelles au travail.

Les élus·es F3CST et CST doivent être doté·es de moyens pour mener à bien leurs actions syndicales et intégrer aux décisions la lutte contre les VSS.

Un plan national ambitieux doit être mis en œuvre pour prendre en compte et en charge des conséquences des violences conjugales sur le travail.

Abrogation de la journée de carence pour les femmes victimes de violences.

Autorisations spéciales d'absence pour les victimes de violences intrafamiliales révélées au travail.

LA FSU DANS L'ACTION, AUX COTÉS DES PERSONNELS !

► Partout, la FSU intervient pour protéger la situation d'emploi et la carrière des victimes (aménagement d'horaires, de poste, prise en charge médico-sociale et psychologique des victimes sans frais etc...) et pour obliger les employeurs à prévenir et faire cesser les violences.

► La mise en place partout du décret n° 2020-256 du 13 mars 2020

La FSU appelle à participer aux différentes manifestations unitaires organisées, partout en France aux côtés des collectifs féministes, le 25 novembre 2025.

AVANCEMENT DE GRADE : ENFIN UNE AVANCÉE POUR LA CATÉGORIE B !

C'est une revendication portée depuis longtemps par la FSU Territoriale et la fin d'une mesure injuste de blocage dans leur carrière pour les agent·es de catégorie B qui prendra effet au 1^{er} janvier 2026... si tout va bien. Le 17 septembre 2025, le projet de décret relatif aux conditions d'avancement de grade de la catégorie B, supprimant le ratio de 25 % entre les deux voies a été approuvé au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale à l'unanimité.

Disons-le tout de suite, la mise en place du décret ne va pas tout résoudre, surtout en matière de tassement des grilles, d'écart de plus en plus restreint entre les grilles de Cat. C et B, et plus généralement en terme d'attractivité, mais au moins une cause d'exaspération pour les agent·es viendrait à disparaître.

UN SYSTÈME BIEN COMPLEXE ET PEU CONNU DES AGENT·ES

Il faut dire qu'avant ce décret, l'avancement de grade pour un·e agent·e de catégorie B était le parcours du combattant. En effet, les possibilités d'avancement de grade étaient soumises à l'obligation pour l'employeur de respecter une répartition entre la voie de l'examen professionnel et la voie de l'ancienneté (au moins 25 % par l'une des deux voies) et de respecter des règles strictes lorsque la répartition n'était pas possible (par exemple lorsque pas d'organisation ou de réussite d'examen professionnel. Une règle du jeu très contraignante et bloquante, peu connue des agents, difficile à expliquer comme à comprendre, et qui devenait au fil du temps un casse-tête pour les agent·es en attente mais aussi pour les collectivités.

VERS UN PLUS GRANDE POSSIBILITÉ D'AVANCEMENT

Cette disposition constituait un frein à la carrière des agent·es et devenait ubuesque dans les filières où les effectifs par grade sont souvent faibles et les examens professionnels peu nombreux. La fin de cette mesure permettra d'élargir les possibilités d'avancement de grade pour les agent·es de catégorie B mais reste la question de leurs grilles de rémunération qui doivent être remises à l'ordre du jour, c'est une priorité.

POUR UN 100 % DES RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES

Avec ce nouveau décret, le taux de promotion global ratio promus-promouvables, voté par la collectivité, devient le principal mécanisme de gestion des avancements de grade de la catégorie B. La collectivité pourra nommer les agent·es remplissant les conditions (ancienneté ou examen professionnel) en se basant sur ce ratio local, qui est soumis à l'avis de vos représentant·es au CST, au même titre que pour les autres catégories. Finie donc une certaine rigidité des textes, pour autant cela mettra-t-il fin à l'attente de ces agent·es mis de côté depuis trop longtemps ? Oui si les collectivités jouent le jeu de la transparence !

La FSU Territoriale et ses élus·es se battent dans chaque collectivité pour que les ratios locaux soient les plus avantageux pour les agent·es. Des ratios à 100 % sont la garantie d'une évolution de carrière pour toutes et tous, c'est un levier indispensable dans un contexte de blocage du point d'indice sans refonte des grilles de rémunération.

La forêt brûle, les territoriaux ne regardent pas ailleurs !

Massif des Corbières dans l'Aude, Marseille, etc. de nombreux incendies étaient aussi sous les feux...de l'actualité cet été. La FSU Territoriale a apporté tout son soutien aux collègues des différents SDIS¹ mais aussi aux collègues des communes et des Départements qui se sont fortement mobilisé.es et participent à la prévention et aux interventions feux de forêts, palliant souvent la carence de l'Etat.

ACTUALITÉ SYNDICALE



LES FORESTIERS-SAPEURS EN HERAULT

Depuis 1976, les Forestiers-Sapeurs du Département font un travail autant remarquable qu'indispensable au regard des résultats obtenus sur la baisse très importante du nombre de départs de feu, comme dans leur capacité à circonscrire rapidement ces derniers.

ENTRETIEN ET PRÉVENTION EN PÉRIODE « HIVERNALE »

Les centres de Forestiers-Sapeurs répartis sur tout le territoire s'occupent des massifs et des zones forestières durant dix mois environ (bûcheronnage, débroussaillage). Ces agents entretiennent plusieurs milliers d'hectares de notre département chaque année et travaillent à prévenir les incendies par la mise en place de « coupe-feux » ou de pistes DFCI⁴ et de débroussaillage de routes départementales qui traversent des massifs forestiers. Sur cette période allant de septembre à juin, ils sont donc de sortie avec les tracteurs équipés d'épaveuses et de gros tracteurs à broyage frontal et font jouer de la tronçonneuse et de la débroussailleuse. C'est cette convergence de moyens qui leur permet d'être d'une efficacité redoutable en période estivale lorsqu'il s'agit d'intervenir dès le départ des feux car, quand l'été s'installe c'est un tout autre rôle que ces agents endosseront.

LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES EN PÉRIODE ESTIVALE

Alors que de nombreux agents de la collectivité s'apprentent à partir en vacances pour (enfin) vivre quelques semaines consécutives de farniente et de repos bien mérité, les forestiers eux équipent leurs véhicules d'une citerne d'eau et se préparent à vivre un été long et chaud. Eh oui ! les congés d'été n'existent pas vraiment pour les Forestiers qui sont tous mobilisés, de début juillet à mi-septembre, du lundi au dimanche et de 11 h à 19 h, jours fériés compris, car intégrés à l'ordre d'opération départemental « feux de forêts ». Par groupe de deux dans chaque véhicule équipé d'une citerne de 600 litres d'eau (au moins), ils couvrent un territoire de 5 à 6 mille hectares. Leurs missions, prévenir et surveiller les incendies de forêt, et intervenir rapidement en attendant l'arrivée des pompiers afin d'éviter qu'un départ d'incendie ne devienne trop difficile à maîtriser. C'est donc une quarantaine de patrouilles qui sillonnent les chemins forestiers de l'Hérault en période estivale, coordonnées par un poste de commandement commun avec le SDIS. Leur intervention en cas de départ de feu est primordiale car ils arrivent la plupart du temps les premiers. Etant équipés de géolocalisation ils informent le SDIS de l'endroit précis du départ de feu et évaluent la situation de l'incendie (végétation, vent, accessibilité, habitations, lignes électriques...).

Des incendies d'une telle ampleur ne sont désormais plus exceptionnels et tendent à se reproduire en raison du changement climatique et des périodes de sécheresses à répétition, et ce sans que l'État ne se donne les moyens de les prévenir. L'absence de prise en compte de ces risques met directement en danger la population et les personnels qui interviennent. La revue Nature² estime que les émissions de dioxyde de carbone dues aux feux de forêt pourraient augmenter de 23 % d'ici à la fin du siècle, avec pour conséquences chaque année dans le monde, le décès prématuré de 1,4 million de personnes à cause de la pollution de l'air que cela engendre, soit six fois plus qu'aujourd'hui.

Dans ce contexte, la FSU Territoriale réaffirme avec force la nécessité de services publics dotés de moyens à la hauteur des besoins, à même de faire face aux risques induits par les effets du changement climatique.

RENFORCER LES MOYENS DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX D'INCENDIE ET DE SECOURS

Ces tragiques évènements confortent notre ambition d'un renforcement des services publics au quotidien. En effet, la doctrine française en matière de feux de forêt ambitionne une intervention sur le terrain moins de dix minutes après l'éclosion d'un feu

lorsque son emprise est inférieure à un hectare. Cette exigence nécessite beaucoup de moyens humains et en matériel. Aussi avec moins de 60 appareils (avions et hélicoptères d'intervention d'une flotte vieillissante) et 256 000 pompiers (dont 200 000 volontaires), les forces pour lutter contre les feux de forêts sont nettement insuffisantes et loin d'être à la hauteur des enjeux face au réchauffement climatique et à la simultanéité possible des feux, comme l'indiquait en 2022 le rapport sénatorial « Feux de

forêt et de végétation : prévenir l'embrasement» qui prévient notamment d'une augmentation de 80% des surfaces brûlées d'ici 2050...

S'ADAPTER AUX CONSÉQUENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES PAR LA PRÉVENTION ET LES PRIMO-INTERVENTIONS

L'effort de l'État doit aussi être porté sur le soutien aux collectivités territoriales pour le renforcement ou la création de corps de forestiers-sapeurs partout où le risque est présent. Ces professionnels, nés de la disparition progressive des équipes de l'ONF³, sont trop peu présents sur les territoires (seuls les départements de l'Ardèche, des Bouches-du-Rhône, de la Corse, de l'Hérault et du Var possèdent des équipes professionnelles de forestiers-sapeurs), alors qu'ils jouent un rôle essentiel dans la prévention des incendies tout au long de l'année et lors des primo-interventions sur les

POUR DES MOYENS A LA HAUTEUR DES ENJEUX

Au-delà de l'impérieuse question écologique des vies sont en jeu, celles de la population comme celles des forces d'interventions. C'est pourquoi la FSU Territoriale réitère avec force ses demandes auprès du gouvernement pour un service public fort, présent partout, tout le temps, au service de toutes et tous, et revendique :

- ▶ l'augmentation significative de la dotation de soutien de l'État à l'investissement des SDIS, notamment pour augmenter la capacité d'intervention humaine et permettre l'acquisition de véhicules et leur renouvellement; il s'agit aussi de développer et acquérir des nouvelles technologies utiles à la surveillance et à la réponse opérationnelle (robots, drones, nouveaux capteurs...);
- ▶ le renforcement et le renouvellement de la flotte aérienne, notamment les Canadairs, Dash et hélicoptères équipés de dispositifs permettant une intervention de nuit;
- ▶ l'arrêt des suppressions de postes dans les collectivités territoriales, comme à l'ONF, pour rétablir des postes d'agent.es de la protection de la forêt méditerranéenne et le déploiement en nombre de personnels sur la défense contre les feux de forêt (DFCI);
- ▶ la protection des populations en renforçant la prévention des incendies et les capacités de primo-intervention par un soutien massif de l'État aux collectivités territoriales afin de créer ou de renforcer les corps de

ACTUALITÉ SYNDICALE

départs de feu. En effet, leur intervention tout au long de l'année pour entretenir et débroussailler les pistes et les massifs forestiers est indispensable. Toute aussi indispensable, leur capacité de surveillance et d'intervention durant la saison estivale, en partenariat avec les pompiers et l'ONF, pour prévenir les risques d'incendie et intervenir rapidement lors des départs de feu.





Forestiers-Sapeurs et Rando-Pisteurs, notamment sur les régions méditerranéennes.

La FSU Territoriale soutiendra avec détermination ces revendications, nationalement comme localement, auprès des agent.es et des collectivités territoriales, qui manquent cruellement de moyens pour prévenir et lutter contre les feux de forêts.

Alors que les annonces budgétaires prévoient de nouvelles ponctions sur les budgets des collectivités territoriales, actrices incontournables de la transition écologique, la FSU Territoriale réaffirme que s'attaquer au service public et à ses agent.e.s est la certitude d'une dégradation des conditions de vie de toutes et tous.

1. SDIS : Service départemental d'incendie et de secours.

2. *Nature*, 18 septembre 2025.

3. ONF : Office National des Forêts .

4. DFCI : Défense de la Forêt Contre les Incendies.

COMMUNIQUÉ FSU TERRITORIALE

SOLIDARITÉ AVEC LE MOUVEMENT SOCIAL MALGACHE

A Madagascar, la population manifeste depuis plusieurs jours pour la démocratie et l'amélioration de ses conditions de vie. La FSU Territoriale apporte sa solidarité avec les manifestant.e.s malgaches mobilisé.e.s pour leurs conditions de vie et les libertés publiques. Ils et elles font face à une répression meurtrière inacceptable que la FSU Territoriale condamne absolument.

A Madagascar comme ailleurs, une partie de la jeunesse se soulève contre les pouvoirs autoritaires et pour plus de démocratie. Face à la montée des régimes illibéraux, y compris en Europe, la FSU Territoriale soutient ces mobilisations pour plus de justice et d'égalité.

Bagnolet, le 1^{er} octobre 2025

LES FORMATIONS DU CENTRE DE FORMATION FSU POUR L'ANNÉE 2025-2026

Le secteur formation vous invite à prendre connaissance d'une sélection de formations organisées par le centre de formation de la FSU pour l'année 2025-2026. Ces formations s'inscrivent pleinement dans les grandes orientations du plan de formation du SNUTER : comprendre et agir, rédiger et communiquer, améliorer nos pratiques, créer une culture commune et développer notre représentativité.

Les inscriptions se font directement sur le site internet dédié au Centre de formation de la FSU. Pour rappel, la FSU Territoriale ne gère pas les inscriptions. Enfin, n'oubliez pas de faire votre demande de congé pour formation syndicale auprès de votre employeur un mois avant ladite formation. Le programme de formations 2026 de la FSU Territoriale vous sera présenté dans le prochain SV. Il comprendra notamment des formations spécifiques à la préparation des élections professionnelles de décembre 2026.

Pour rappel, vous trouverez ci-dessous les 2 dernières formations 2025 de la FSU Territoriale.

EPLE/autorité fonctionnelle, le mardi 2 décembre 2025: réflexion et partage d'expériences sur le quotidien des agents des lycées, leurs missions et la double autorité. Formation à Bagnolet animée par Christophe Nouhaud et Philippe Duverny.

F3SCT les mardi 9 et mercredi 10 décembre: échanges sur les pratiques des membres de cette instance, animée par Béatrice Fauvinet et Guillaume Floris dans les locaux du SUPAP, Paris 12^e.

FORMATION	durée en jours	dates	en résumé	Intervenant·es	lieux	date limite demande autorisation absence
Droit des Femmes	2	06 & 07 11 25	Les violences sexuelles faites aux jeunes sous l'angle pédopornographie / prostitution /inceste : quels leviers syndicaux ?	Centre de Formation FSU	BAGNOLET	06 10 25
Les 80 ans de la Sécurité Sociale	2	02 & 03 12 25	Comprendre les enjeux actuels de la bataille pour la Sécurité sociale et le 100 % santé.	Centre de Formation FSU	BAGNOLET	31 10 25
Histoire du Mouvement Social	0,5	22 01 26	Histoire du mouvement social, du syndicalisme, de ses conquis. Caractéristiques des différentes mouvances syndicales. Travail intersyndical et interprofessionnel.	Centre de Formation FSU	BAGNOLET	22 12 25
LGBTQIA+	2	28 & 29 05 26	Traditionnel rendez-vous des militant·es FSU travaillant la question des droits des personnes LGBTQIA+.	Centre de Formation FSU	BAGNOLET	29 04 26
2 jours 4 questions	2	03 & 04 06 26	Syndicalisme, questions sociétales (thème à définir).	Centre de Formation FSU	BAGNOLET	04 15 26

ACTUALITÉ STATUTAIRE *EN BREF*

↓ Jurisprudence: DROIT DE GRÈVE dans les services territoriaux : annulation d'une note de service imposant un délai de prévenance généralisé

↳ Les agents ayant l'intention de participer à une grève en informent l'autorité territoriale avant cette participation. Cette autorité est ainsi mise en mesure d'apprécier si le nombre des agents grévistes et la nature des fonctions qu'ils exercent permettent ou pas le maintien d'un effectif suffisant pour garantir la continuité du service public, ou si, au contraire, il existe un risque de désordre manifeste dans l'exécution du service.

Dans l'hypothèse où un tel risque existe, l'autorité territoriale a la possibilité d'imposer aux agents ayant déclaré leur intention de participer à la grève d'exercer leur droit de grève dès leur prise de service et jusqu'à son terme. En revanche, ces dispositions n'ont ni pour objet ni pour effet de permettre à l'autorité territoriale, alors que ses agents n'ont pas encore déclaré leur intention de participer à une grève et qu'elle n'a nécessairement pas pu se livrer à une telle appréciation, d'imposer de manière générale et préalable à tous les agents d'un service d'exercer le droit de grève dès la prise de service et jusqu'au terme celui-ci. Par suite, La note contestée en faisant obligation aux «agents grévistes concernés par le délai de prévenance», de se déclarer grévistes dès leur prise de service, méconnaît les modalités d'exercice du droit de grève telles qu'elles ont été définies par le législateur.

CAA de Toulouse N° 23TL01000 - 2025-10-07.

↓ Jurisprudence: l'employeur ne peut refuser l'octroi de TITRES-RESTAURANT à des salariés au seul motif qu'ils exercent leur activité en TÉLÉTRAVAIL - Rappel des conditions par la Cour de cassation.

↳ Aux termes de l'article L. 1222-9, III, alinéa 1^{er}, du code du travail, le télétravailleur a les mêmes droits que le salarié qui exécute son travail dans les locaux de l'entreprise.

Selon l'article L. 3262-1, alinéa 1^{er}, du même code, le titre-restaurant est un titre spécial de paiement remis par l'employeur aux salariés pour leur permettre d'acquitter en tout ou partie le prix du repas consommé au restaurant ou acheté auprès d'une personne ou d'un organisme mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 3262-3.

Aux termes de l'article R. 3262-7, un même salarié ne peut recevoir qu'un titre-restaurant par repas compris dans son horaire de travail journalier. Il en résulte que la seule condition à l'obtention du titre-restaurant est que le repas du salarié soit compris dans son horaire journalier.

Il résulte de la combinaison de ces textes que l'employeur ne peut refuser l'octroi de cet avantage à des salariés au seul motif qu'ils exercent leur activité en télétravail.

Cour de cassation n° 24-12.373 8 octobre 2025.

↓ Jurisprudence: un agent en CONGÉ DE MALADIE conserve le DROIT À L'AVANCEMENT et son évaluation peut être fondée sur les entretiens et appréciations antérieurs.

↳ La Cour administrative d'appel de Bordeaux était saisie du recours d'un sapeur-pompier professionnel contestant le jugement du tribunal administratif de La Réunion ayant rejeté sa demande d'annulation de l'arrêté fixant le tableau annuel d'avancement au grade d'adjudant, au titre de l'année 2021, dans lequel il ne figurait pas.

L'intéressé soutenait notamment que la décision de refus de promotion était entachée d'une erreur manifeste d'appréciation et présentait un caractère discriminatoire fondé sur son état de santé,

dès lors qu'il était en congé maladie au moment de l'établissement du tableau.

La cour a d'abord relevé une irrégularité de procédure, le tribunal administratif n'ayant pas répondu à un moyen pertinent tiré de l'éventuelle irrégularité de la désignation du président du conseil d'administration du SDIS, et a, pour ce motif, annulé le jugement attaqué. Statuant par évocation, elle a estimé que le courriel adressé à l'agent le 10 juin 2021 ne constituait pas une décision faisant grief, mais a jugé illégale l'exclusion du requérant du tableau d'avancement au seul motif de son congé maladie. La cour a rappelé qu'un agent en congé de maladie conserve le droit à l'avancement et que son évaluation peut être fondée sur les entretiens et appréciations antérieurs. En refusant de porter une appréciation sur la valeur professionnelle de l'intéressé, le SDIS a commis une erreur de droit.

CAA Bordeaux n° 23BX01418 - 2025-09-30.

↓ Réponse Ministérielle: EXTENSION DU CTI aux infirmiers évaluateurs des départements

↳ L'attractivité des métiers du secteur sanitaire, social et médico-social est au premier rang de la feuille de route du Gouvernement qui entend agir sur l'ensemble des leviers d'attractivité (accès à la formation continue, amélioration des conditions de travail et lutte contre la sinistralité, soutien à une politique salariale attractive). L'Etat, aux côtés des départements, a pris d'ores et déjà des décisions historiques en augmentant de 4 milliards d'euros les rémunérations des professionnels du secteur social et médico-social. Au total, ce sont près de 700000 salariés qui ont bénéficié d'une revalorisation de 183€ net mensuels (192€ net mensuels pour le secteur public), dont 500000 environ au titre du Sécur et de la mission dite Lafocade. À la suite de la conférence des métiers sociaux de février 2022, le Gouvernement a étendu ces revalorisations à 200000 salariés de la filière socio-éducative, ainsi qu'à certains agents socio-éducatifs et soignants des services de protection maternelle et infantile, de santé, d'aide sociale à l'enfance et de polyvalence des départements, pour un montant de 830 millions€.

Trois critères d'éligibilité cumulatifs ont été retenus pour les revalorisations Sécur issues de la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social : →le lieu d'exercice (principalement exercice des fonctions au sein de certains services des départements, d'un établissement ou service social ou médico-social au sens de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) ou d'une structure d'habitat inclusif au sens de l'article L. 281-1 du CASF); →l'exercice d'un des métiers retenus (dans le secteur public, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2022 et le décret n° 2022-1497 du 30 novembre 2022 modifiant le décret n° 2020-1152 du 19 septembre 2020 fixent une liste de corps et cadres d'emploi éligibles) et l'exercice à titre principal de fonctions socioéducatives.

Concernant le personnel soignant des collectivités territoriales –en particulier les infirmières et infirmiers–, sont éligibles au complément de traitement indiciaire ceux qui travaillent dans les services suivants : →services départementaux de protection maternelle et infantile mentionnés au 3^o de l'article L. 123-1 du code de l'action sociale et des familles; →établissements d'information, de consultation ou de conseil familial mentionnés à l'article L. 2311-6 du code de la santé publique; →centres de santé sexuelle mentionnés au même article; →centres de lutte contre la tuberculose relevant d'un département définis à l'article L.

3112-2 du même code; →centres de vaccination mentionnés à l'article L. 3111-11 du même code; →centres gratuits d'information, de dépistage et de 21 diagnostics définis à l'article L. 3121-2 du même code; →services de l'aide sociale à l'enfance mentionnés au 2^o de l'article L. 123-1 du code de l'action sociale et des familles .

La liste des structures éligibles a été définie en concertation avec Départements de France. La logique qui a prévalu dans la détermination des bénéficiaires de ces revalorisations s'est inscrite dans un objectif de reconnaissance de professionnels exerçant au sein de secteurs d'activité intervenant auprès des personnes les plus vulnérables. Cette approche par métiers, et non pas en fonction de l'appartenance statutaire à un cadre d'emploi, a ciblé prioritairement les métiers en tension et en lien direct avec l'accompagnement des usagers. Concernant les infirmiers travaillant dans d'autres services départementaux, il convient de rappeler que les conseils départementaux peuvent mettre en place des dispositifs de rémunération plus favorables pour l'ensemble de leurs personnels dans le respect des règles de droit commun relatives aux régimes indemnitaire et aux primes, notamment dans le cadre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

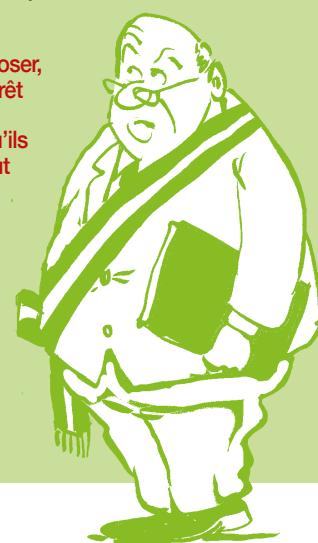
Assemblée Nationale - R.M. N° 7425 - 2025-09-09.

↓ Jurisprudence: un salarié placé en ARRÊT MALADIE pendant ses CONGES PAYÉS, qui a notifié à son employeur cet arrêt, a le droit de les voir reportés.

↳ La Cour de cassation met ainsi le droit français en conformité avec le droit européen. Un employeur a obtenu de la justice que l'une de ses salariées lui restitue un trop perçu d'indemnité de congé payé. Toutefois, pour calculer la somme d'argent à reverser, la cour d'appel n'a pas tenu compte des jours de congé payé pendant lesquels le salarié était aussi en arrêt de travail pour maladie. Conformément au droit de l'Union européenne, la cour d'appel a considéré que le fait d'être placé en arrêt maladie lors d'un congé payé donnait au salarié le droit de voir son congé reporté. L'employeur a formé un pourvoi en cassation. LA QUESTION POSÉE à la Cour de cassation: «Un salarié placé en arrêt maladie pendant un congé payé a-t-il droit au report de ce congé?» LA DÉCISION DE LA COUR DE CASSATION: en droit de l'Union européenne, l'objectif du congé payé est de permettre aux salariés non seulement de se reposer, mais aussi de profiter d'une période de détente et de loisirs; l'objectif du congé de maladie est de permettre aux salariés de se rétablir d'un problème de santé. Ces deux droits n'ont donc pas la même finalité.

Puisque la maladie l'empêche de se reposer, le salarié placé en arrêt pendant ses congés payés a droit à ce qu'ils soient reportés. Il faut toutefois que l'arrêt maladie soit notifié par le salarié à son employeur.

La décision de la cour d'appel est donc confirmée. Cour de cassation - Arrêt n°23-22.732 - 2025-09-10. ■



À NOTRE TOURS D'ÊTRE EN CONGRÈS!



Après Gémenos en 2015 et La Grande Motte en 2021, le 3^e congrès de la FSU Territoriale se déroulera à Tours du mardi 18 novembre au vendredi 21 novembre prochain. 165 délégué.es venu.es de toute la France porteront le projet syndical de la FSU Territoriale pour les quatre années à venir.

DOSSIER

UN CONGRÈS SOCIAL ET ÉCOLOGIQUE

Pour ce congrès qui célébra également les dix ans de notre syndicat, la FSU Territoriale 37 a voulu proposer une organisation en lien avec les valeurs que nous portons.

Aussi, pour limiter les déplacements et donc diminuer au maximum notre empreinte carbone, il se déroulera en cœur de ville. Pour ce faire, les trois lieux : hébergement, salle du congrès, restauration sont situés à des distances pouvant allégrement être faites à pied. De plus, cela permettra aux congressistes de découvrir Tours sans prendre nécessairement de moyens de transport.

Notre deuxième souhait dans la mesure du possible était de cibler des prestataires en accord avec nos principes. Ainsi, toute la restauration sera assurée par le restaurant coopératif «Chez Monsieur Henri», qui se trouve dans les locaux du foyer des jeunes travailleurs de l'association «Jeunesse et Habitat». Le projet de ce lieu est d'offrir des repas variés en lien avec la saisonnalité. Le choix est de proposer le plus possible des produits provenant de producteurs locaux.

Les débats auront lieu dans une salle municipale. La salle des mariages de l'Hôtel de Ville aussi belle soit-elle, n'en demeure pas moins gérée par des agents territoriaux.

Le Grand Hôtel a été retenu pour son confort ainsi que pour sa proximité avec la gare (30 mètres) et des deux autres lieux précités. Sa décoration style année 30, rappelle également le faste passé de cette ville qui avant la seconde guerre mondiale et les bombardements, était surnommée le «petit Paris».

Nous avons également fait appel à des prestataires comme le Lycée Agricole de l'agglomération pour les goodies ainsi que des producteurs locaux afin de limiter notre impact écologique...

UN CONGRÈS POUR AVANCER DANS NOS REVENDICATIONS

Crise institutionnelle, attaques sans précédent du service public, lois socialement injustes, montée des idées et des partis d'extrême droite, situation internationale inquiétante, effets concrets du dérèglement climatique... Depuis notre précédent congrès, la situation sociale et politique a fortement évolué et impacte les agent.es et les politiques publiques.

Les agent.es des services publics font face à un durcissement des politiques austéritaires, le gouvernement utilisant entre autres, les fonctionnaires comme variable d'ajustement de son budget.

Face à la situation actuelle, notre congrès devra nous permettre d'intégrer les enjeux de la période et de nous doter d'une ligne revendicative nous permettant de faire face aux attaques contre notre modèle social, et défendre nos droits en revendiquant des avancées sur nos salaires et nos conditions de travail.

Nous interrogerons également notre organisation interne puisque des propositions de modifications de nos statuts seront soumises au vote avec l'idée d'ouvrir certaines instances à davantage de participant.es, de préciser nos objectifs et valider l'organisation de nos secteurs. L'objectif est d'être plus fluide dans notre organisation pour être plus efficace au quotidien.



DOSSIER /

CONGRÈS : MODE D'EMPLOI

Si certain.es militant.es syndicaux connaissent plus ou moins les rouages d'un congrès pour y avoir participé au niveau local ou départemental, l'événement peut présenter un caractère énigmatique aux yeux des non-initié.es. Que se passe-t-il pendant cette semaine de congrès national ? Éclairage sur cet exercice de démocratie syndicale.

UN CONGRÈS, POUR QUOI FAIRE ?

Le congrès national se réunit tous les quatre ans. Cette année, le congrès sera le troisième congrès statutaire du jeune syndicat qu'est le SNUTER (fusion des syndicats SNUCLIAS et SNUACTE en 2015) qui fêtera à cette occasion ses 10 bougies. Il fait suite au premier congrès qui s'est déroulé en 2020 à Lyon et qui a servi de rampe de lancement pour le congrès de la Grande-Motte en juillet 2021. C'est déjà un moment fort dans la vie de notre organisation puisque de nombreux militant.es, partout en France, ont participé aux débats préparatoires de ce congrès de Tours.

Ce 17 novembre 2025, ce sont plus de 150 délégué.es venu.es de France métropolitaine et

→Les textes préparatoires ont d'ores et déjà été envoyés dans les syndicats locaux. Ceux-ci sont enrichis par leurs propositions d'amendements de congrès transmis ce mois d'octobre. Au regard de l'actualité, notre congrès s'annonce riche en débats.

UN CONGRÈS POUR PRÉPARER LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DE DECEMBRE 2026

Nous sommes à un peu plus d'un an des élections professionnelles. En 2022, nous avons gagné pour la première fois, un siège au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale. Au cours des années écoulées nous avons poursuivi notre évolution en augmentant à la fois le nombre de nos sections et le nombre d'adhérent.es. Nous devons dès maintenant poursuivre cette dynamique et

d'Outre-mer qui débattront des textes du congrès et les voteront : le rapport d'activité du dernier mandat, le bilan financier et les projets de résolutions relatifs aux orientations à venir. Le congrès pourra aussi amender les statuts et le cas échéant les adapter à une organisation souhaitée par le plus grand nombre.

Autre fonction essentielle du congrès : élire les 60 membres du Bureau Délibératif National (BDN), qui désigneront par leurs suffrages le Secrétariat National du SNUTER-FSU, composée du secrétaire général, du trésorier et des secrétaires nationaux. Les délégué.es éliront aussi les membres de la Commission de Contrôle Financier

QUI PARTICIPE, QUI VOTE ?

Les 53 syndicats locaux qui composent le SNUTER sont représentés et ont le droit de vote. Chacun peut envoyer une délégation composée d'un nombre de délégué.es proportionnel au nombre de ses adhérent.es sur les trois dernières années.

Chaque syndicat dispose d'un nombre de mandats de vote proportionnel au nombre de ses adhérent.es.

FAIRE UN TOUR À TOURS

Située au cœur de la vallée de la Loire et surnommée « le petit Paris », Tours est une ville au riche patrimoine historique et culturel, souvent considérée comme la porte d'entrée des célèbres châteaux de la Loire. Labellisée Ville d'Art et d'Histoire, elle séduit par son centre ancien aux maisons à colombages, sa majestueuse cathédrale Saint-Gatien et ses musées variés. Les visiteurs apprécient aussi la place Plumereau, animée par ses terrasses, ainsi que les bords de Loire propices aux balades et aux activités de plein air. Tours est également réputée pour sa gastronomie et son art de vivre.

UN PEU D'HISTOIRE

La ville de Tours tient son nom d'une peuplade de la gaule celtique appelait les Turons qui s'était installée sur les bords de Loire dans les contours de la Touraine actuelle, avant la conquête romaine qui lui donna alors le nom de Caesarodunum.

C'est à partir du IV^e siècle, qu'elle prendra le nom de Turonorum (Turones) qui évoluera en Tours. La ville et ses alentours resteront longtemps la résidence favorite des Rois de France, ce qui explique la richesse de son patrimoine.

Plus proche de nous, en décembre 1920 le congrès de Tours marquera

durablement l'histoire de la gauche française puisque c'est à partir de ce 18^e congrès que la scission de la SFIO (section française de l'internationale ouvrière) eu lieu.

La tendance « majoritaire » du parti créera la SFIC ou parti communiste français et celle des « minoritaires » refusant les 21 conditions de Lénine maintiendra la vieille maison socialiste (parti socialiste français).

Le dixième congrès du SNUTER-FSU et troisième de la FSU Territoriale se déroulera bien du 18 au 21 novembre 2025 dans cette magnifique ville chargée d'histoire.

Vous savez tout !

construire les outils de notre prochaine campagne. L'enjeu est bien sûr, de maintenir notre représentativité et d'amplifier le vote FSU dans une période de doute qui ne doit pas se traduire par une désaffection des scrutins. Le congrès constituera une première étape pour lancer ce grand chantier. Après dix ans d'existence, avec pour objectif de renforcer nos revendications, de préciser notre cap pour les quatre années à venir, de définir ensemble nos priorités, de préparer les élections à venir, ce congrès apparaît déjà comme un moment important de notre organisation dont nous ressortirons renforcé.es.

Il ne nous reste plus, non sans une certaine impatience qu'à accueillir les délégué.es dans la belle ville de Tours et faire de ce congrès un moment de travail, de partage et de fraternité.



DOSSIER

UN REGARD SUR L'ACTION PASSÉE

Le rapport d'activité fait le bilan de l'action menée par le SNUTER-FSU durant les quatre années précédentes, d'abord au regard de son action sur les réformes qui n'ont pas manqué d'impacter les agents territoriaux ensuite sur l'outil syndical : revendications, formation syndicale, syndicalisation, communication, etc. Le rapport d'activité sera présenté en ouverture de congrès par les co-secrétaires généraux. Les interventions des syndicats donnent lieu à une réponse de la part du Secrétariat National. S'ensuit un vote des syndicats qui donnent *quitus* au Bureau national sur l'activité de la précédente mandature.

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR QUATRE ANS

Le projet de résolution a fait l'objet de plusieurs débats préparatoires au Bureau Délibératif National pendant l'année qui a précédé le congrès. Validé le 5 juin dernier par le BDN, il a été transmis aux syndicats locaux. Il est forcément imparfait et perfectible. Aussi chaque syndicat local a pu proposer des amendements à débattre pendant le congrès. Une fois les amendements débattus et votés, les syndicats s'exprimeront par vote sur l'ensemble de la résolution.

L'ORGANISATION DU SNUTER-FSU POUR LES NUL.LES !

Le SNUTER-FSU est organisé autour de 3 instances :

2 DÉLIBÉRATIVES : le Conseil Délibératif National (CDN) et le Bureau Délibératif National (BDN),

1 EXÉCUTIVE : le Secrétariat National.

Ces instances sont dotées de structures d'aides et de conseils techniques : les secteurs Il y a par exemple un secteur « Travail social » ou « Petite enfance » qui permettent les réflexions, nourrissent le Secrétariat National dans le cadre de revendications ou d'actions spécifiques à ce secteur.

LE BUREAU DÉLIBÉRATIF NATIONAL (BDN): composé de 60 membres (20 désignés et 40 élu.es au congrès) il se prononce sur les textes proposés par le Secrétariat National ou présentés par un ou plusieurs de ses membres ou par un Syndicat Local. Il décide des orientations, des actions et des positionnements dans le respect des mandats du Congrès National et des décisions adoptées par le Conseil Délibératif National entre deux Congrès. Il se prononce sur toute nouvelle demande d'adhésion émanant d'un Syndicat Local. Il se réunit environ trois par an.

LE CONSEIL DÉLIBÉRATIF NATIONAL (CDN): réuni une fois par an et composé d'un.e représentant.e désigné.e par chaque Syndicat Local regroupant au moins 50 adhérent.es et des membres du Bureau Délibératif National, dont le Secrétariat National. Cette instance délibérative permet d'actualiser les revendications et les orientations du syndicat, de débattre sur les problématiques rencontrées dans les collectivités, de mutualiser les informations comme les travaux.

LE SECRÉTARIAT NATIONAL (SN): composé de 16 membres, c'est l'organe exécutif du syndicat. Il met en œuvre et veille à la bonne exécution des mandats, orientations et délibérations du Congrès National, du Conseil Délibératif National et du Bureau Délibératif National, ainsi qu'au bon fonctionnement des coordinations régionales. Il est garant du respect des statuts nationaux et locaux. Il est compétent pour prendre toute décision urgente et en informe dans les meilleurs délais les membres du Bureau Délibératif National.

Vous pouvez en savoir davantage sur toutes les instances, nationales et locales, qui structurent le SNUTER-FSU en lisant les statuts du syndicat dont sont extraites ces présentations sur www.snuter-fsu.fr



SNUTER 28 PARENTS, PERSONNELS TRAVAILLEURS MÉDICO- CRISE D'AUTORITÉ ?

EN DIRECT DU SNUTER-FSU

Le jeudi 5 juin 2025, sous l'impulsion du SNUTER-FSU 28, SNUipp-FSU 28, du SNES-FSU 28, la FSU 28 a, pour la deuxième année consécutive, organisé une formation syndicale relative à la Protection de l'Enfance sur le thème « Parents, enseignants, travailleurs médico-sociaux : crise de l'autorité ? ».



Dans nos sociétés contemporaines, les figures d'autorité sont souvent contestées, remises en question, voire délegitimées. Qu'il s'agisse des parents, des enseignant.es, et plus largement de l'ensemble des personnels de l'Education Nationale et professionnels du secteur médico-social, toutes et tous expriment un malaise croissant face à des responsabilités toujours plus lourdes et des moyens d'actions qui s'érodent continuellement.

Lorsque nous avons commencé à réfléchir à l'organisation de cette journée, nous avons d'emblée été interpellé.es par les propos tenus dans nombre de médias, sur les réseaux sociaux ou encore des conversations informelles avec cette ritournelle qui résonne : Les parents ne savent plus éduquer leurs enfants, l'école ne sait plus gérer ses élèves et les travailleurs médico-sociaux ne servent à rien !

Face à des réponses inlassablement à charge contre les professionnel.les, réductrices et trop souvent vides de sens et devant notre propre difficulté à définir l'autorité et ses formes, nous avons pensé qu'il était nécessaire d'ouvrir la réflexion sur ce sujet.

Cent-cinquante inscrit.es se sont ainsi réuni.es autour de trois intervenant.es spécialisé.es sur ce thème.

Repenser le commun

Dominique Depenne (éducateur spécialisé, chef de service et formateur en travail social) a débuté cette journée en indiquant que « lorsque l'on saccage les mots, on saccage les gens », mettant l'accent sur la différence entre pouvoir et autorité, entre autorité et autoritarisme. Il a insisté sur la différence entre le pouvoir et la domination,

DE L'ÉDUCATION, SOCIAUX :

EN DIRECT DU SNUTER-FSU

dénonçant le climat de conformisme actuel. Pour l'intervenant, «*Penser ce n'est pas savoir mais rompre avec nos certitudes*». L'accompagnant.e est «*un déboussoleur, une déboussoleuse*». Celles et ceux qu'on montre du doigt comme résistant.e au changement sont en fait des résistant.es à la régression alors que nos organisations s'appliquent à casser l'agir commun. Notre but, lors de cette journée, est de faire une pause dans nos quotidiens chronophages pour repenser le commun...

Par ailleurs, il a remis en cause le terme de «prise en charge». Aucune femme, aucun homme ne peut être «pris» contrairement aux objets. Les intervenant.es accompagnent au travers d'un processus dans lequel on assure à l'autre de ne jamais porter atteinte à son intégrité humaine.

De la même manière, il a différencié l'éthique de la morale, la première relevant du respect et de la reconnaissance de manière inconditionnelle, la seconde étant un ensemble de valeurs et donc de contraintes.

Pour l'intervenant, l'autorité c'est l'art d'obtenir, sans menace, sans violence et dans la reconnaissance réciproque.

L'autorité parentale questionnée

Magdalena Ramoumet, psychologue à l'ASE, a présenté des situations familiales où l'autorité parentale est ques-

tionnée, voire mise à mal par l'environnement familial ou social.

Le regard, trop souvent jugeant leur donne l'impression d'être de mauvais parents. Cette posture culpabilisante tend à les délégitimer. Il convient que l'accompagnant.e soit non jugeant.e et valorisant.e. Sans la peur du jugement, en abandonnant notre place de sachant, l'accompagnement pourrait réellement être synonyme de prévention.

Elle a enfin rappelé que les parents devraient, plutôt que de se poser la question de l'autorité, s'interroger sur la notion de responsabilité, de droits et de devoirs rappelant la définition juridique de l'autorité parentale.

L'autorité bienveillante, c'est prendre soin de l'autre, lui donner sa place

Le dernier intervenant, Camille Roelens, maître de conférences en philosophie politique, morale de l'éducation et de la culture, est intervenu en visioconférence sur la question de l'autorité à travers les époques. Il a pointé le paradoxe d'une société se démocratisant de plus en plus et de l'importance croissante du travail social.

Dans le travail autour de l'humain, la confrontation avec l'autorité est incontournable. Prendre le risque, avec humilité, de favoriser l'autonomie de l'autre sans →

«**LORSQUE L'ON SACCAGE LES MOTS, ON SACCAGE LES GENS**»

être assuré d'une réponse favorable, telle serait la posture à adopter pour être une figure d'autorité. C'est l'autorité bienveillante, c'est prendre soin de l'autre, lui donner sa place.

Les accompagnant.es sont là pour permettre aux autres d'être autonomes. Nous avons toutes et tous des moments où nous avons besoin des autres. Prendre soin c'est la clé, y compris prendre soin de soi pour préserver son autonomie.

L'objectif de cette journée était de permettre aux professionnel.les d'échanger autour de la question de l'autorité afin de nourrir leurs réflexions et pratiques professionnelles tout en poursuivant le renforcement des liens et partenariats.

Il semble que ce dernier point ait été atteint, chacun.e étant reparti.e avec de nouvelles pistes



de travail et peut-être une manière différente d'appréhender cette question aussi vaste que complexe qu'est l'autorité en lien avec notre place de professionnel.les

Rendez-vous l'année prochaine pour la troisième journée.

EN DIRECT DU SNUTER-FSU



SNUTER 19 SUPPRESSION DE POSTES AU DÉPARTEMENT: LES COLLÈGES ET LE LOGEMENT EN DANGER!



EN DIRECT DU SNUTER-FSU

Le Département de la Corrèze prévoit la suppression d'environ 38 postes dans les collèges à l'horizon 2027. Ces suppressions de postes se feront de manière insidieuse en ne remplaçant pas les agent.es éligibles à la retraite. Ces agent.es assurent pourtant des missions essentielles au bon fonctionnement des établissements : accueil des élèves, entretien des locaux, restauration scolaire et soutien quotidien aux élèves.

Le SNUTER-FSU dénonce une décision inacceptable

La suppression de ces postes alourdira la charge de travail des agents restants, dégradera les conditions d'accueil et de sécurité, et impactera directement la qualité de vie et le bien-être des élèves. Cette politique, guidée par l'austérité budgétaire initiée au plus haut niveau de l'Etat se répercute sur les collectivités, avec pour conséquence le sacrifice du service public et les missions indispensables des collèges.

Le SNUTER-FSU appelle à la mobilisation de tous les agent.es et des parents pour exiger le maintien des postes, des conditions de travail dignes et un service public de qualité pour tous les enfants de Corrèze. Nous resterons vigilant.es et fermes dans la défense des emplois et des missions essentielles au quotidien des collèges.

Cela fait également échos avec d'autres suppressions de postes chez le bailleur social départemental, Corrèze Habitat. En effet la suppression d'une trentaine de postes était envisagée. Une mobilisation historique à l'appel de l'intersyndicale (SNUTER-FSU, CGT, FO) a permis de réunir environ 80 agent.es sur la centaine que compte l'office pour une journée de grève le jeudi 3 juillet 2025. Malheureusement cela n'a pas été suffisant pour

bloquer le vote du conseil d'administration, qui a validé la mise en place d'un plan social. À ce jour, les négociations entre la direction et les représentant.es du personnel sont en cours, et, même si du chemin reste encore à faire, l'ampleur du plan social devrait être divisée par deux avec la suppression de moins d'une quinzaine de postes (neuf contrats privés et cinq postes de fonctionnaires).

Le SNUTER-FSU reste pleinement mobilisé pour mener les négociations et limiter autant que possible l'ampleur des suppressions de postes et accompagner les agent.es dans le cadre des reclassements.



1/ Peux-tu te présenter ?

Je suis Coralie Etti-Camalon, Responsable de centre au Conservatoire à Rayonnement Régional de La Réunion. J'ai intégré le secteur culturel territorial il y a un an seulement, mais j'ai rapidement mesuré l'ampleur des missions, la complexité organisationnelle et l'investissement considérable que cela demande aux agent.es. Cette entrée dans le domaine culturel a été pour moi une véritable prise de conscience de la réalité exigeante de ces métiers.

2/ Comment exerces-tu ton métier au quotidien ?

Mon rôle consiste à piloter un site, à coordonner les équipes, à assurer la gestion organisationnelle et administrative du cursus des élèves, et à garantir le bon fonctionnement du service public culturel auprès des usager.es. Au quotidien, cela signifie être à l'interface entre les besoins des enseignant.es, des élèves, des familles, des partenaires institutionnels et associatifs. C'est un poste qui demande à la fois rigueur administrative, disponibilité permanente et une capacité d'adaptation à des situations très variées.

3/ Quelles sont les attentes et les revendications pour ton métier ?

Ce qui me frappe, c'est la persistance d'une perception réductrice des missions des agent.es du secteur culturel. La réalité de notre quotidien est pourtant toute autre: horaires atypiques, gestion d'événements, forte intensité de travail et investissement personnel dépassant largement le cadre des fiches de poste.

La question est donc légitime: la place et la reconnaissance des agent.es du secteur culturel sont-elles à la hauteur de leur engagement? Nos spécificités ne sont pas suffisamment reconnues. Les agent.es territoriaux sont passionné.es, ils et elles donnent beaucoup, mais leurs droits, leurs conditions de travail et leur statut sont souvent ignorés ou mal compris.

À La Réunion, ces difficultés sont davantage amplifiées par l'éloignement et le manque de prise en compte des réalités ultramarines (surcoût lié aux matériels et à l'acheminement, difficultés de recrutement et de fidélisation de certains profils, services culturels souvent relégués au second plan dans les arbitrages budgétaires territoriaux,...). Cela peut même parfois se traduire par des agent.es constraint.es de devoir compenser ces carences, c'est en tout cas une dévalorisation implicite de la mission culturelle.



**Coralie Etti-Camalon,
Responsable de centre
au Conservatoire
à Rayonnement Régional
de La Réunion,
SNUTER 974**

**4/ Qu'est-ce que ça t'apporte de militer au SNUTER-FSU à La Réunion ?**

D'abord la certitude de ne pas être seule face aux difficultés du métier. C'est sortir de l'isolement et trouver un collectif qui partage mes préoccupations. Cela me permet aussi de comprendre que nos réalités individuelles

font partie d'enjeux plus larges, et que nous pouvons les porter ensemble. À l'échelle locale, le SNUTER-FSU m'apporte une écoute, une défense de proximité et un accompagnement. C'est une présence réelle qui renforce ma légitimité dans mon quotidien d'agente territoriale, et plus encore en tant que femme, dans un environnement où il faut se battre davantage pour être reconnue et rémunérée à la hauteur de son travail. Enfin, militer me donne un véritable espace de travail collectif où l'on compare nos situations, analyse nos pratiques et construit ensemble des réponses adaptées. Je suis reconnaissante d'avoir ce cadre, parce qu'il nous permet, entre collègues de la territoriale, de nous accompagner mutuellement, de partager nos expériences et de progresser ensemble dans nos pratiques professionnelles.

5/ Quelles perspectives ou revendications pour les agents territoriaux du domaine de la culture ?

Il est nécessaire d'obtenir une véritable reconnaissance statutaire et sociale des métiers culturels territoriaux. Cela passe par une meilleure valorisation des compétences, une prise en compte des contraintes spécifiques (amplitudes horaires, polyvalence, intensité de la charge de travail), et une protection réelle de notre sécurité et de notre santé au travail. «*Nou travayeurs la kiltir, nou lé la pou fai viv nout service piblik*» («Nous, agents du secteur culturel, nous sommes là pour faire vivre notre service public»), parce que la culture est un pilier de cohésion et d'émancipation. J'espère pouvoir continuer à évoluer dans ce milieu et contribuer à rendre visibles les agent.es culturels territoriaux, qui portent avec passion et engagement une mission essentielle du service public.

SNUTER 34

MISE EN ŒUVRE DE LA LOI TAQUET: LA FSU AVEC LES ASSISTANTS FAMILIAUX CONTRE LE MOINS-DISANT...



EN DIRECT DU SNUTER-FSU

Dans le cadre de l'application de la loi Taquet en faveur des personnels assistant.les familiaux. l'exécutif du Département de l'Hérault a choisi l'option la « moins disante », faisant fi d'appliquer cette loi dans son esprit et son entièreté. Elle fait ainsi un choix qui va à l'encontre d'une reconnaissance accrue de ce métier, de l'objectif de sécurisation salariale et du renforcement de l'attractivité de la profession d'assistant.e familial.le

La situation des professionnel.les qui ne font que des relais intermittents réguliers met par ailleurs en évidence un problème d'équité de traitement puisqu'exclu.es d'office du dispositif, alors qu'ils-elles rendent un service indispensable au fonctionnement global d'accueil familial.

La FSU Territoriale de l'Hérault, en intersyndicale, revendique un autre choix consistant en une lecture plus favorable aux professionnel.les de la loi Taquet qui viendrait garantir une stabilité de leur salaire et une sécurisation du revenu en cas de place vacante. L'intersyndicale demande également que les professionnel.les bénéficient d'un droit de refus encadré sur le profil des enfants





EN DIRECT DU SNUTER-FSU

que la Direction Enfance Famille leur demande d'accueillir à leur domicile dans l'exercice de leurs fonctions.

Dans une première réponse du Président du Conseil départemental en mars 2025, l'intersyndicale n'a rien obtenu : les dispositions de la loi Taquet restent appliquées *a minima* au prétexte d'une situation budgétaire difficile et des quelques avancées dont la profession a bénéficié ces quatre dernières années.

Des revendications unanimes...

Malgré un premier préavis de grève infructueux en juin, l'intersyndicale, suite à une assemblée générale, a mobilisé les assistants familiaux et assistantes familiales le 13 octobre dernier, devant le siège de la collectivité lors de la session départementale et réclamé :

- un avenant au contrat CDI portant sur toutes les places de l'agrément délivré par la PMI ;
- le maintien du profil d'accueil établi entre le professionnel et le SDAF ;
- un droit de refus d'accueil exceptionnel sans condition, et des critères de refus d'accueil plus larges prenant en compte l'inadéquation qui pourrait exister avec les autres enfants accueillis et/ou la configuration familiale de la famille d'accueil ;
- la prise en compte de la situation des professionnel.les qui ne font que du relais afin qu'ils bénéficient des mêmes conditions que leurs collègues de l'accueil permanent continu.

...Et une mobilisation réussie

Plus d'une centaine de professionnel.les étaient présent.es au son des cornes de brume, cloches, pancartes et autres sifflets mais surtout avec une bonne humeur combative.

Une délégation a été reçue par les vice-présidentes aux Moyens et Enfance/Famille, les directrices du PASEF et de la DEF, la DGA RH et le conseiller au cabinet du Président.

Après une heure trente d'échanges parfois tendus mais toujours constructifs, la délégation n'a pas immédiatement obtenu satisfaction aux revendications posées ; le contexte budgétaire défavorable du Département étant systématiquement mis en avant. Cependant, face à notre insistance, les représentant.es de la collectivité ont admis la nécessité de revoir leur copie dans un délai rapide.

L'intersyndicale des assistants familiaux et assistants familiaux, mobilisée et dans l'attente d'une nouvelle proposition a reconduit son préavis de grève pour le mois de novembre.

On lâche rien !





À LA UNE

**Poursuite de la mobilisation fonction publique**

Communiqué des syndicats CGT – FSU – Solidaires Considérant le succès de la mobilisation du 5...



2 décembre 2024

CE N'EST PAS AUX AGENT.E.S DE PAYER LA CRISE !

La FSU Territoriale appelle les agent.e.s à se mobiliser le 5 décembre pour faire de cette date un temps fort de la résistance à la casse des services publics et de nos conditions de travail.



20 novembre 2024

Fonction publique : Mobilisation sur l'ensemble du territoire le 5 décembre

Les organisations syndicales CGT, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires, CFE-CGC et FA-FP appellent les agent.e.s de...



18 novembre 2024

ATSEM : pour la reconnaissance du métier !

POUR LA CATÉGORIE B ! Les ATSEM jouent un rôle essentiel auprès des enfants en école...



15 novembre 2024

La Fonction publique territoriale ne doit pas payer la crise !

Le gouvernement a présenté son Projet de Loi de Finances 2025, qui prévoit 40 milliards de coupes budgétaires dans les dépenses publiques. En parallèle, la Cour des comptes préconise la suppression de 100 000 postes de fonctionnaires territoriaux. C'est notre modèle social solidaire qui est ainsi une nouvelle fois attaqué, pour financer les cadeaux fiscaux aux grandes entreprises et aux plus riches.



8 novembre 2024

Petite enfance : toutes et tous mobilisé.es le 19 novembre

Masquée par de nombreuses déclarations d'intention et la création du Comité de filière Petite Enfance...

NOS PUBLICATIONS

Toutes les publications

GUIDES DES CARRIÈRES**TRACT DES SYNDICATS**

PARIS

La colère des personnels des écoles parisiennes ne faiblit pas. Nouvelle grève du 17 au 20 décembre !

14 décembre 2024

VAL-DE-MARNE

Le Sifflet : Tract d'information syndicale de la section FSU des communaux de Crétell n°4/2024

13 décembre 2024

CONSEIL RÉGIONAL NOUVELLE AQUITAINE

La Région Nouvelle-Aquitaine fera-t-elle des économies sur les avancements de grade de ses agents ?

8 décembre 2024

AUDE

Le Mag de la FSU AUDE, avec un U comme Utile !

27 novembre 2024

25 novembre 2024

HÉRault

Situation budgétaire : Lettre ouverte à Monsieur le président du conseil départemental de l'Hérault et à la majorité départementale

19 novembre 2024

Tous les syndicats

TRACTS

Consultez et imprimez les dernières informations

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Retrouvez les dernières prises de position du Snuter-FSU

GIPA 2023

Obtenez les infos et accédez au simulateur

Toujours structuré par un partage entre actualité nationale et actualités locales, le site s'est modernisé avec l'apparition de visuels pour chaque sujet, permettant à ces derniers d'être prolongés sur les réseaux sociaux.

Toilette et simplifié, ce nouveau site va à l'essentiel pour nos adhérent.es et tou.tes les agent.es territoriaux. Il a pour ambition de venir en soutien des militant.es des syndicats locaux dans le cadre d'un espace qui leur est réservé avec des dossiers thématiques, des visuels militants, etc. Cette mise en commun de nos publications a pour objectif d'être une inspiration pour tous et toutes !

www.snuter-fsu.fr

FAIT PEAU NEUVE !

CULTURELLEMENT VÔTRE

COLLABORATIONS

LE LIVRE

par Michel Angot
ingénieur territorial (Paris)
de Laurent Mauduit
Ed. La Découverte
22 euros

Sous le titre « Collaborations » et en sous-titre « *Enquête sur l'extrême droite et les milieux d'affaires* », Laurent Mauduit a enquêté sur ces élites économiques qui ont tissé depuis plusieurs années des liens avec l'extrême droite, jusqu'à s'y rallier parfois ouvertement, et sur ces chefs d'entreprises, petits ou grands qui renoncent au « barrage républicain » pour se préparer à collaborer avec le RN et ses alliés.

Derrière Vincent Boloré, Pierre-Edouard Sterin, Bernard Arnault ou Charles Beigbeder, d'autres patrons, plus discrets leur ont emboîté le pas. Comme le lui a dit Henri Proglio (président du Comité des sages du groupe Dassault et ancien PDG d'EDF et de Veolia) qui est un très fin connaisseur de cette oligarchie dont il fait partie : « *Tous les PDG les plus connus, je dis bien tous, ont eu, comme moi, des contacts avec Marine Le Pen, mais sans le dire. Dans ce domaine, il n'y a que de l'hypocrisie.* »

Rappelant que l'extrême droite ne parvient jamais au pouvoir sans que les milieux d'affaires y consentent, d'une manière ou d'une autre, Laurent Mauduit s'est chargé d'établir la nature exacte des relations entre le patronat et l'extrême droite aujourd'hui et de déterminer dans quelle mesure les menaces qui pèsent sur la démocratie française sont semblables à celles que le pays a connues par le passé.

Car, outre des relations beaucoup plus fortes et profondes qu'on ne le croit entre les milieux d'affaires et l'extrême droite, un autre ressort, révélé par son enquête, joue un rôle majeur dans cette bascule : l'effroi des patrons à l'idée que le Nouveau Front Populaire pourrait accéder au pouvoir et appliquer son programme.

Ainsi voient-ils en Marine Le Pen et Jordan Bardella, qui ont multiplié les professions de foi libérales, un moindre mal. Bref, l'histoire bégaye : le patronat d'aujourd'hui est aussi affolé que le Comité des forges dans les années 1930, et le réflexe de classe est le même : « plutôt Hitler que le Front populaire ».

En 300 pages, le co-fondateur de *Mediapart* dresse un portrait implacable de ces rapprochements terriblement inquiétants.



Présenté au dernier festival de Cannes, ce documentaire déchirant nous fait vivre les échanges entre Fatma Hassona, une jeune photographe Palestinienne de 24 ans vivant à Gaza, tuée depuis par l'armée Israélienne, et Sepideh Farsi, cinéaste iranienne de 60 ans, vivant en exil à Paris.

Durant une année, du 24 avril 2024 au 15 avril 2025, ces deux femmes vont communiquer à travers un écran de téléphone, Sepideh Farsi n'a pas été autorisée à se rendre à Gaza pour filmer la guerre.

À partir de ce dispositif minimalisté, des appels vidéos, ponctués par de très belles photos de Fatma, le film parvient à nous faire ressentir avec une force extraordinaire, à travers son témoignage, la catastrophe

humanitaire, le génocide qui se déroule, la faim, la peur, la mort, le bruit assourdissant des bombes, des drones qui chaque jour frappent la ville et ses habitants et habitantes.

Un lien intime se noue peu à peu sous nos yeux entre ces deux femmes, Fatma prisonnière à Gaza depuis toujours mais rêvant d'une vie meilleure, de poulet, de chocolat mais aussi de parc d'attraction, de voyages, et la cinéaste qui elle parcourt le monde et le lui raconte.

Fatma c'est un visage et un sourire lumineux, inoubliables, une force de vivre malgré tout, qui peu à peu se fissure, le doute et le désespoir s'installent au fil des semaines et des mois alors que la situation autour d'elle ne fait qu'empirer.

Dans la nuit du 15 au 16 avril 2025, Fatma Hassona est morte, à l'âge de 25 ans, avec plusieurs membres de sa famille, victime d'une attaque israélienne ciblée. La veille, lors de ce qui sera leur dernière conversation, Sepideh Farsi avait annoncé à la jeune femme que le film était sélectionné au Festival de Cannes et qu'elle allait tout faire pour qu'elle soit présente à la projection. Ce documentaire, à la forme si originale, redonne leur humanité aux gazaouis. Fatma, dont nous n'oublierons jamais le visage solaire, fait partie des plus de 200 journalistes tués à Gaza.

* Le titre vient d'une phrase prononcée par Fatma, «*Mets ton âme sur ta main et marche*»: avancer malgré le danger.

CULTURELLEMENT VÔTRE
CULTURELLEMENT VÔTRE



LA SÉCU A 80 ANS

« DE CHACUN SELON SES CAPACITÉS À CHACUN SELON SES BESOINS »

SOCIÉTÉ

Cette expression de Louis Blanc, membre du gouvernement provisoire en 1848, a été reprise par les fondateurs de la Sécurité sociale en France en 1945. Crée par les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945, la Sécurité Sociale constitue l'un des piliers de l'État social aux côtés des services publics, du droit du travail et du statut de la Fonction publique. Basée sur les principes d'universalité et de solidarité, la Sécurité sociale résiste encore et toujours aux assauts toujours plus nombreux du système de l'assurantiel et des appétits de la finance. En effet, malgré ses détracteurs qui préféreraient la voir disparaître au profit d'un commerce du soin, elle fait de la France un des pays le plus performant en matière de protection sociale. Ce 80^e anniversaire de la Sécurité sociale est l'occasion pour nous de vous proposer de mieux la comprendre pour mieux la défendre !

LA CHARITÉ POUR ORIGINE

Durant l'Antiquité, les infirmes comme les malades faisaient l'objet de protections, que cela soit à Athènes (fonds pour les orphelins, les handicapés ou les mutilés), ou à Rome (distribution de pains). Aussi, pendant des siècles, la prise en charge des plus démunis reposait essentiellement sur la charité, souvent assurée par l'Église et des œuvres privées. Au XVI^e siècle, c'est le souci de maintenir un certain ordre public qui fait basculer le traitement des aides sociales de l'Église aux municipalités.

CONFRÉRIES ET CORPORATIONS

Il faut noter que les artisans et les marchands s'organisaient déjà en confréries et corporations pour prendre en charge les besoins de leurs membres. Dans d'autres secteurs, les mines ou la marine, des financements obligatoires de la protection apparaissaient sous la forme de cotisations obligatoires. La solidarité était aussi au cœur de la Constitution de 1793 qui affirmait que « *la société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler* ».

LE TOURNANT INDUSTRIEL, LA MUTUALITÉ ET LA NAISSANCE DES DROITS SOCIAUX

À partir du XIX^e siècle, avec la révolution industrielle et l'essor du salariat, la pauvreté et les risques sociaux (maladie, accidents, vieillesse, chômage) touchent de plus en plus de travailleurs. L'entraide se structure alors au travers des mutuelles ouvrières et des caisses de secours, financées par les cotisations des adhérents.

Progressivement, les États interviennent : l'Allemagne de Bismarck met en place dès les années 1880 un système d'assurances sociales obligatoires pour les salariés. En France, si la retraite des fonctionnaires voit le jour en 1853, ce n'est qu'en 1898 avec la loi sur les accidents du travail qu'apparaît le premier droit social. Léon Bourgeois et sa publication *Solidarité* (1896) donne naissance au « solidarisme » de la III^e République radicale et sert de support philosophique à la protection sociale, dont la Sécurité sociale de 1945 est l'héritière. Il s'agit d'assurer aux non-propriétaires qui ne possèdent que leurs forces de travail une « propriété sociale », à savoir des droits sociaux attachés à leur contrat de travail. C'est la naissance du droit du travail. C'est également sous la III^e République que la doctrine des services publics voit le jour.

Une loi sur les retraites est votée en 1910, celles sur les Assurances Sociales (maladie, maternité, invalidité, vieillesse et décès) en 1928. →



SOCIÉTÉ

1930, mais elles ne concernent que les salariés de l'industrie et du commerce.

« LES JOURS HEUREUX »

Après la Seconde Guerre mondiale, dans un contexte de reconstruction et d'aspiration à plus de justice sociale, le Conseil National de la Résistance (CNR), composé des mouvements de résistance, partis politiques et syndicalistes, élabore un programme ambitieux. Il vise à garantir à chacun la sécurité face aux grands risques de l'existence.

Dans son texte intitulé *Les jours heureux*, le CNR proclame « *un plan complet de Sécurité sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État* ». Ce texte célèbre est pourtant ambigu. Si la

SOCIÉTÉ

volonté de compromis est réelle, il reflète aussi des désaccords internes entre mouvements de la résistance comme, par exemple, le vote des femmes ou le financement des mesures sociales. En effet, certains la voulaient financée par l'État, d'autres par des assurances obligatoires...

L'un des principes centraux est l'ouverture de droits aux travailleurs. L'exposé des motifs insiste sur la justice sociale : il s'agit de protéger chaque travailleur et sa famille contre les risques

(maladie, maternité, accidents, vieillesse), de réduire l'incertitude et d'émanciper le salariat avec une volonté d'instaurer à la fois une « véritable démocratie économique et sociale », articulée avec « l'évitement des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie » (notamment par les nationalisations), des droits sociaux et l'accès à l'instruction et à la culture pour tous.

OCTOBRE 1945 : NAISSANCE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

La réforme de Pierre Laroque et Ambroise Croizat (Ministre et ancien syndicaliste de la sidérurgie) se traduit par deux ordonnances, des 4 et 19 octobre 1945, qui établissent une Sécurité sociale à vocation universelle, dont la gestion est assurée par les organisations syndicales, le financement par des cotisations proportionnelles (employeurs et salariés) qui assurent un revenu de remplacement, selon les prin-

cipes du système bismarckien. Mais c'est l'État qui fixe le niveau des cotisations sociales et celui des prestations versées aux assurés. La Sécurité sociale rassemble en une seule caisse les risques maladie, vieillesse, accident du travail et famille, jusqu'alors séparés. Le 1^{er} juillet 1946, le « régime général » à vocation universelle de la Sécurité sociale remplace les assurances sociales. Le principe de l'intégration des fonctionnaires est acquis (statut de la Fonction publique et décret 31 décembre).

SITÔT NÉE, SITÔT ATTAQUÉE !

La mutualisation des ressources grâce aux cotisations sociales a permis d'expérimenter l'efficacité de la solidarité, la Sécurité sociale réalisant la mise en pratique du vieil adage « De chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins ». Non seulement la protection sociale gère un budget conséquent échappant aux lois du marché et aux assurances privées, mais la démocratie sociale accomplit en 1945- 1946 un progrès considérable. Ce sont en effet désormais les représentants des salariés élus, qui gèrent les caisses et composent 75% des administrateurs, alors que le patronat est réduit à 25%. Aux premières élections en 1947, la CGT obtient 60% des voix, la CFTC 26%, et la mutualité 9%. Les attaques contre la Sécurité sociale se sont multipliées dès sa création, s'accentuant dès lors que le rapport de force issu de la Résistance s'effrite lors du tournant de la guerre froide en 1947. En 1967, De Gaulle opère trois modifications majeures de la Sécurité sociale : la suppression des élections, l'instauration du paritarisme redonnant ainsi au patronat un rôle central, la séparation des risques et des caisses. En 1996, le plan Juppé instaure le Projet de loi de Finances de la Sécurité sociale, étatisant de fait la Sécurité Sociale...

D'UN INVESTISSEMENT POUR L'AVENIR AU « TROU DE LA SECU »...

Nous l'avons certainement oublié mais avant les années 70 la Sécurité sociale était vue par le patronat comme une externalisation de la prise en charge des risques liés au travail et leur a permis d'abandonner leur financement direct par des caisses spéciales d'entreprises ou de corporations (retraites, famille, santé). En effet, dans la période des « 30 glorieuses » et d'une économie florissante, la Sécurité sociale jouait même un rôle moteur en sécurisant les risques et en maintenant le niveau de consommation des ménages, quels que soient les aléas de la vie professionnelle, personnelle et familiale des salarié.es. Les



LES ATTAQUES
CONTRE LA SÉCURITÉ SOCIALE
SE SONT MULTIPLIÉES DÈS
SA CRÉATION, S'ACCENTUANT
DÈS LORS QUE LE RAPPORT
DE FORCE ISSU
DE LA RÉSISTANCE
S'EFFRITE

Du «trou de la sécu» à LA dette...

Inventé dans les années 70, le mythe libéral du «trou de la sécu» a pour objectif permanent de faire baisser toujours plus les prélevements obligatoires aux entreprises. Pourtant ce «trou», en réalité conjoncturel, ne représente qu'un dixième de la dette publique et reste amorti par la Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale (CRDS). Ensuite, les dépenses publiques ne concernent pas que la Sécurité sociale, mais aussi les dépenses de l'État et des collectivités territoriales. Et si les discours d'aujourd'hui oublient les dépenses exceptionnelles durant la crise du COVID-19, ils occultent tout autant l'assèche-

ment organisé des recettes de la Sécurité sociale. En effet, les éditorialistes médiatiques, lorsqu'ils évoquent les déficits, font très peu de cas des exonérations des cotisations sociales (dont le taux employeurs sur les bas salaires est passé de 43% à 7% en 30 ans) au point que seuls 2% des salariés ne sont concernés par aucune mesure d'exonération de cotisations. Et ceci sans que l'État ne compense l'absence de recette comme il s'y était pourtant engagé. À cela s'ajoutent près de 15 milliards d'euros d'exemptions fiscales sur les aides directes aux salariés (CESU, chèques-vacances, chèques-déjeuners, ruptures conventionnelles, etc.).

Face à des recettes en moins, la Sécurité sociale doit faire face à des dépenses en hausse liées notamment à l'innovation médicale et au vieillissement de la population. Si l'on doit s'interroger sur les cadeaux fiscaux faits aux entreprises depuis un demi-siècle et leurs effets réels sur l'économie et le pouvoir d'achat des familles, retrouver de vraies sources de financement devient urgent.

La FSU revendique en ce sens :

- le rétablissement de l'Impôt sur les Grandes Fortunes (ISF) et mettre en place un ISF « vert » (taxation sur les actifs financiers polluants détenus par les milliardaires);
- maintenir la fiscalité des entreprises en rétablissant le taux initial de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), impôt local dû par les entreprises;
- l'instauration de la taxe Zucman;
- l'augmentation de la taxe sur les transactions financières;
- supprimer la « Flax-tax » sur les revenus du capital ;
- une taxe sur les superprofits et les « super-héritages »;
- suppression de certaines niches fiscales et notamment le crédit d'impôt en faveur de la recherche (CIR) qui permet aux grandes entreprises d'alléger leur fiscalité.

SOCIÉTÉ

chocs pétroliers des années 70 et une croissance en berne ont ensuite amené le patronat français à ne plus parler de «cotisations» mais de «charges» pesant sur les salaires, l'emploi et la compétitivité tout en obtenant, au fur et à mesure des années, des réductions de cotisations asséchant petit à petit les ressources de la protection sociale. Ces dernières années les discours apocalyptiques sur le niveau de la dette sont venus parachever un discours volontairement critique sur une protection sociale qui serait soi-disant trop coûteuse.

LA SÉCURITÉ SOCIALE RESTE UN PUISSANT VECTEUR DE COHÉSION SOCIALE... ET UN MOTEUR DE L'ÉCONOMIE

Indéniablement la Sécurité sociale a financé un haut niveau de soins pour l'ensemble de la société et notamment pour la santé des travailleurs. N'en déplaise à ses détracteurs, elle a permis d'augmenter l'espérance de vie en bonne santé et par conséquent... la productivité des salarié.es, ceci dans le cadre d'un excellent rapport qualité-prix. En effet, l'un des points forts de notre protection sociale réside dans un coût de gestion maintenu à un niveau très bas grâce à une économie d'échelle qui fait défaut au morcellement que représente le système assurantiel reposant sur de multiples opérateurs privés, système que l'on peut notamment observer aux États-Unis. Malgré son affaiblissement, au gré des baisses de cotisations et de réductions d'impôts, la protection sociale joue en permanence un rôle de stabilisateur de l'économie, que cela soit pour amortir les effets dévastateurs des chocs boursiers (tel celui de 2009) ou celui plus récent du COVID-19. En effet, elle assure à la fois aux salariés et aux familles une «sécurité» financière, et à l'économie un maintien de la consommation. Par ailleurs, la protection sociale, par son effet redistributif, permet de lutter activement contre les inégalités et la pauvreté, même si de ce côté-ci il y a encore beaucoup de progrès à faire...

Maladie, handicap, maternité, accident du travail, chômage, logement, retraite, la Sécurité sociale est présente dans tous les moments et à tous les âges de notre vie. 80 ans après sa création elle doit être défendue contre ses pourfendeurs qui n'oublient pas qu'elle occupe un secteur de la société qui échappe (certes de moins en moins) aux appétits lucratifs des milieux financiers et assurantiels. Si la Sécurité sociale est un puissant instrument de redistribution qui reste essentiel à la cohésion sociale du pays, elle incarne «l'outil» de solidarité le plus efficace contre les risques de la vie pour toutes et tous.





"MIEUX PROTÉGÉS, ON RÉALISE MIEUX NOS MISSIONS DE SERVICE PUBLIC."

Bruno et ses collègues, agents
des éclairages publics de la ville de Biarritz.

Il y a 60 ans, nous mettions en place les premières complémentaire santé et prévoyance des agents territoriaux. En 2011, nous accompagnons déjà vos collectivités à l'occasion de la 1^{re} réforme. Aujourd'hui, nous sommes toujours là pour construire une protection sociale complémentaire juste et réussie afin de vous protéger au mieux.



**RETROUVEZ TOUTES NOS
SOLUTIONS SUR MNT.FR
OU AU 09 72 72 02 02***

1^{re} mutuelle
des agents
des services
publics locaux

**ÊTRE UTOLE EST
UN BEAU MÉTIER**

